

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : Election du vice-président du Comité de direction**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de l'EPIC OFFICE DE TOURISME DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 15 janvier 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre et le quinze janvier à 18h30**

Le comité de direction de l'EPIC, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Serge GROLLIER.

Présents : MMES MRS. BOIS. GROLLIER. BAILLY. FAUGE. FRANCONY. LEBRAT. MANTEL. MOITEAUX. SEINE. TAVEL. MILLET (suppléante de J.TUR).

Absents excusés : MMES MRS. TUR

Le Président,

**Rappelle** que conformément à l'article R. 133-5 du Code du tourisme et à l'article 9 des statuts de l'Office de tourisme, le Comité de direction désigne un vice-président en son sein ;

**Rappelle** qu'en application de l'article 9 des statuts de l'Office de tourisme, l'élection du Vice-président a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après un tour de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un second tour et l'élection a lieu alors à la majorité relative ;

**Recueille** les candidatures aux fonctions de vice-président du Comité de direction de l'Office de tourisme du Lac d'Aiguebelette ;

- Madame Patricia SEINE

**Soumet** au vote des membres du Comité de direction les candidatures de : Mme Patricia SEINE, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de l'Office de tourisme.

Le Comité de direction :

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

Votants : 11

Blancs : 0

Nuls : 0

Exprimés : 11

Ont obtenus : Mme Patricia SEINE 11 voix.

Vu l'article R. 133-5 du Code du tourisme ;

Vu l'article 9 des statuts de l'Office de tourisme du Lac d'Aiguebelette ;

ELIT à 11 voix « Pour » Mme Patricia SEINE aux fonctions de Vice-présidente du Comité de direction de l'Office de tourisme du Lac d'Aiguebelette.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Serge GROLLIER



